

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE

CONSTRUCTION

BULLETIN D'INFORMATION N° 622 | DÉCEMBRE 2013

**ÉDITORIAL**

JOURNÉES SANTÉ ET SÉCURITÉ DU BTP À HYÈRES DU 17 AU 19 OCTOBRE 2013

Intervention de Frank SERRA

Comme vous le savez nous représentons un secteur particulier. La construction, le BTP, font partie des piliers de notre économie et de nos sociétés. Plus que beaucoup de métiers, ils nous sont indispensables et pourtant il reste un des secteurs les plus à risques pour les travailleurs.

C'est le premier créateur d'emploi mais c'est aussi celui où les salariés sont en première ligne face au chômage, la construction étant bien souvent un des secteurs les premiers touchés par la crise.

Ce sont aussi des métiers où le nombre d'accidents et de maladies professionnelles reste trop élevé.

D'où l'importance d'un travail continu en matière de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail qui sont nos missions et celles de l'OPPBTP.

Ce travail n'est pas nouveau et a déjà porté ses fruits. On a pu ainsi voir de nombreuses améliorations au niveau de la sécurité dans beaucoup de nos métiers mais il reste beaucoup à faire.

Pour les maladies professionnelles et accidents professionnels nous sommes encore trop souvent en première ligne.

On peut prendre comme exemple l'étude de la DARES sorti en septembre qui montre que 10 % des salariés soit près de 2,2 millions de personnes, ont été exposés à au moins un produit chimique cancérigène au cours de la semaine précédant l'enquête. Selon l'étude, issue de données recueillies par des médecins du travail, 38 % des expositions ont été de durée et/ou d'intensité importante. Dans 23 % des cas, l'exposition a dépassé dix heures par semaine. Et l'intensité a quant à elle été jugée forte ou très forte dans 10 % des situations.

Et sans surprise, la construction est le secteur le plus touché avec 31,9 % des salariés exposés. Et on retrouve au premier plan de ces risques les ouvriers et les jeunes avec 16 % des moins de 25 ans exposés.

Ce type d'étude doit nous rappeler que nous ne pouvons relâcher nos efforts et cela même si les défis sont nombreux.

Et la prévention pour ces salariés et en particulier les jeunes, est un défi particulièrement important dans nos branches où nous devons faire face à un problème démographique : le BTP doit et devra en effet recruter massivement au cours des prochaines années avec les nombreux départs en retraites que nous enregistrons. C'est aussi un secteur porteur pour l'emploi des jeunes, avec le développement de la formation en alternance mais aussi avec le contrat génération.

Il faut d'ailleurs souligner que pour nos secteurs du Bâtiment et des Travaux publics, nous avons déjà négocié et signé les accords relatifs au contrat de génération dans lesquelles une place particulière a été prévue pour la prévention et cela avec l'OPPBTP.

La lutte contre les accidents du travail et les maladies professionnelles et nos politiques de prévention doit donc s'insérer dans ce vaste processus d'attractivité et de recrutement en tenant compte de ces paramètres.

La difficulté de ce travail tient aussi au fait que les thèmes de prévention ne manquent pas : Chute de hauteur, TMS, 1^{re} cause de maladie professionnelle avec 91 % de salariés souffrant de TMS dans les victimes de maladies professionnelles, CMR (Cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction), amiante, risque électrique, etc.

Les risques sont encore là mais ils ne doivent pas masquer les résultats positifs que nous réalisons chaque année avec – 9 % de décès

en 2012 par rapport à 2011, – 6,8 % d'accident du travail et un taux de fréquence des accidents du travail qui a diminué de 5,9 %.

Et c'est pour continuer d'améliorer ces performances qu'il est nécessaire comme le préconise l'OPPBTP, déjà d'interpeller les salariés du BTP sur les risques professionnels, et leur apprendre à les maîtriser pour mieux se protéger.

Ces efforts menés par tous, mais surtout les préventeurs depuis de nombreuses années doivent être salués comme il se doit.

Pour autant, il faut que ces efforts soient relayés sur le terrain *via* les directions des entreprises, les CHS-CT car on peut mieux faire. On a encore une augmentation de 1,5 % des maladies professionnelles. Preuve qu'on ne doit pas relâcher nos efforts.

Vos travaux sont importants pour la Fédération FO du BTP, c'est pourquoi nous sommes à chaque fois présents pour ces rencontres.

Pour la suite des événements, je tiens à remercier tout d'abord Madame Carole PANOZZO de la Fédération Française du Bâtiment, qui va nous parler de l'approche de la FFB en ce qui concerne la prévention, puis Monsieur Marcel Malmartel, Secrétaire Général de CCCA BTP qui interviendra sur Le partenariat entre l'OPPBTP et les CCCA.

Je tiens enfin à remercier l'OPPBTP pour ces journées qui nous permettent de nous rencontrer et faire le point sur ces sujets primordiaux pour nos secteurs. Il est important d'avancer en ayant à l'esprit toutes les facettes que peuvent avoir les questions de sécurité et de prévention et les initiatives comme celles-ci contribuent à rendre notre travail plus efficace.

Comme vous pouvez le constater, les débats sur toutes ces questions seront très enrichissants ; aussi je vous souhaite de bons travaux.

ENTREPRISES D'ARCHITECTURES

Valeurs de points régionaux des entreprises d'architectures au 1^{er} janvier 2014

RÉGION	VALEUR DE POINT
ALSACE 67 Bas-Rhin 68 Haut-Rhin	
AQUITAINE 24 Dordogne 33 Gironde 40 Landes 47 Lot-et-Garonne 64 Pyrénées-Atlantiques	
AUVERGNE 03 Allier 15 Cantal 43 Haute-Loire 63 Puy-de-Dôme	7,47 €
BASSE-NORMANDIE 14 Calvados 50 Manche 61 Orne	7,48 €
BOURGOGNE 21 Côte-d'Or 58 Nièvre 71 Saône-et-Loire 89 Yonne	7,46 €
BRETAGNE 22 Côte-d'Armor 29 Finistère 35 Ille-et-Vilaine 56 Morbihan	7,40 €
CENTRE 18 Cher 28 Eure-et-Loir 36 Indre 37 Indre-et-Loire 41 Loir-et-Cher 45 Loiret	
CHAMPAGNE-ARDENNE 08 Ardennes 10 Aube 51 Marne 52 Haute-Marne	
CORSE 2A Corse du Sud 2B Haute-Corse	7,45 €
FRANCHE-COMTÉ 25 Doubs 39 Jura 70 Haute-Saône 90 Territoire de Belfort	
HAUTE-NORMANDIE 27 Eure 76 Seine-Maritime	
ILE DE FRANCE Zone 1 75 Paris 92 Hauts-de-Seine 93 Seine-Saint-Denis 94 Val-de-Marne Zone 2 77 Seine-et-Marne 78 Yvelines 91 Essonne 95 Val-d'Oise	7,95 € 7,85 €
LANGUEDOC-ROUSSILLON 11 Aude 30 Gard 34 Hérault 48 Lozère 68 Pyrénées-Orientales	7,27 €
LIMOUSIN 19 Corrèze 23 Creuse 87 Haute-Vienne	
LORRAINE 54 Meurthe-et-Moselle 55 Meuse 57 Moselle 88 Vosges	7,31 €
MIDI PYRÉNÉES 09 Ariège 12 Aveyron 31 Haute-Garonne 32 Gers 46 Lot 81 Tarn 82 Tarn-et-Garonne	
NORD PAS-DE-CALAIS 59 Nord 62 Pas-de-Calais	7,35 €
PAYS DE LOIRE 44 Loire-Atlantique 49 Maine-et-Loire 53 Mayenne 72 Sarthe 85 Vendée	7,46 €
PICARDIE 02 Aisne 80 Somme 60 Oise	7,21 €
POITOU-CHARENTE 16 Charente 17 Charente-Maritime 79 Deux-Sèvres 86 Vienne	7,27 €
RHÔNE-ALPES 07 Ardèche 28 Drôme 42 Loire 01 Ain 38 Isère 69 Rhône 73 Savoie 74 Haute-Savoie	
P.A.C.A. 04 Alpes de Haute-Provence 05 Hautes-Alpes 06 Alpes-Maritimes 13 Bouches-du-Rhône 83 Var 84 Vaucluse	

JURIDIQUE**INNOVATIONS****« ADMINISTRATEURS SALARIÉS »**

L'article 9 de la loi sur la sécurisation a repris les dispositions de l'article 13 de l'ANI du 11 janvier 2013 concernant la « représentation des salariés avec voix délibérative dans les conseils d'administration ou de surveillance ». Ces dispositions n'apparaissent pas dans le Code du travail mais dans le Code de commerce.

Le principe posé est celui d'une participation obligatoire des salariés aux organes de direction des grandes sociétés commerciales. Comment cela est-il organisé ?

Réponse dans cet article.

QUAND CES DISPOSITIONS ENTRENT-ELLES EN VIGUEUR ?

Les entreprises soumises à cette nouvelle obligation à la date du 14 juin 2013 doivent procéder à la modification de leurs statuts et les administrateurs salariés doivent entrer en fonction dans les 6 mois de la modification des statuts.

QUELLES ENTREPRISES SONT CONCERNÉES ?

Cette obligation pèse sur :

- > Les entreprises dont le siège social est situé en France et qui emploient plus de 5 000 salariés dans la société ou ses filiales directes ou indirectes pendant deux exercices consécutifs.
- > Les entreprises dont le siège est situé en France ou à l'étranger et qui emploient plus de 10 000 salariés dans la société ou ses filiales, pendant deux exercices consécutifs et qui ont l'obligation de mettre en place un comité d'entreprise (ci-après CE).

Le seuil d'effectif requis est décompté à la clôture de 2 exercices consécutifs. Cette représentation s'ajoute à celle des salariés actionnaires (art. L. 225-23 et L. 225-71 du Code de commerce). Une société n'est pas soumise à cette obligation si elle est la filiale d'une société elle-même soumise à cette obligation.

COMMENT LES ENTREPRISES DOIVENT-ELLES PROCÉDER ?

Les entreprises soumises à cette obligation doivent procéder à une modification de leurs statuts dans les 6 mois suivants la clôture du second des 2 exercices et après avis, selon le cas, du comité de groupe, du CEE ou du CE. C'est l'assemblée générale extraordinaire qui va procéder à cette modification. Les statuts devront stipuler que le conseil d'administration ou de surveillance comprend des représentants des salariés. Ils devront également indiquer les conditions dans lesquelles seront désignés ces administrateurs ou ces membres du conseil de surveillance : élection par les salariés ; désignation par le comité de groupe, CCE ou CE ; ou désignation par l'organisation syndicale majoritaire.

COMMENT SONT DÉSIGNÉS CES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS ?

Le nombre d'administrateurs ou membres du conseil salariés est de :

- > 2 si le nombre d'administrateurs ou de membres du conseil de surveillance est supérieur à 12 ;
- > 1 dans les autres entreprises. Leur désignation doit intervenir dans les 6 mois de la modification des statuts et selon les modalités prévues par eux.

La désignation peut se faire selon 4 modalités :

- > Par élection directe par les salariés (un quota de candidature féminine devra alors être respecté) ;
- > Par désignation par le comité de groupe, CCE ou CE.
- > Par désignation par la ou les organisations syndicales ayant obtenu le plus de voix au premier tour des élections des titulaires du comité d'entreprise, selon qu'il y a un ou deux administrateur(s) à désigner ;
- > Dans le cas où 2 administrateurs salariés doivent être désignés, une désignation sera faite par le comité d'entreprise européen ou le comité de la société européenne. À défaut de modification des statuts, les statuts, les représentants des salariés seront désignés par la voie de l'élection à la demande de n'importe quel salarié qui devra exercer un recours en référé au préalable.

QUEL EST LE STATUT DE CES ADMINISTRATEURS OU MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SALARIÉS ?

La durée de leur mandat doit être fixée dans les statuts mais ne peut excéder 6 ans.

Ce mandat est incompatible avec les autres mandats de représentations du personnel (art. L. 225-30 du Code de commerce) :

- Délégué syndical.
- Membre du CE.
- Délégué du personnel.
- Membre du CHSCT.
- Membre du comité d'entreprise européen.

Ils doivent également disposer du temps nécessaire pour exercer leur mandat. Un décret doit intervenir sur cette question.

Enfin, la loi prévoit qu'ils doivent bénéficier d'une formation spécifique à la charge de l'entreprise.



PLANNING PRÉVISIONNEL DES DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS PARITAIRES NATIONALES DANS LE SECTEUR DU PAPIER CARTON DÉJÀ CONNUES À CE JOUR SUSCEPTIBLES DE MODIFICATION

> Les convocations de la Fédération et des employeurs sont envoyés environ 15 jours avant la tenue des réunions ou groupe de travail paritaires.

> Les Accords signés du Papier Carton ou les projets de texte en négociation, sont disponibles sur le nouveau site internet FO Construction.

Mardi 21 janvier 2014
Branche de la Distribution des Papiers et de Commerce de Gros de l'Emballage :

Réunion préparatoire le matin à la Fédération.

Réunion paritaire plénière à l'AFDPE syndicat patronal de la branche, l'après-midi, sur la suite de la modernisation de la C.C.N. de branche.

Mercredi 29 janvier
Branche des Industries du Cartonnage et de la Fabrication d'Articles de Papeterie

Réunion préparatoire le matin dans le quartier de la FFCP.

Réunion paritaire l'après-midi à la FFCP :

- NAO de branche 2014.
- Modification des taux de cotisation de l'accord Prévoyance conventionnelle de branche de 2004 avec l'Ag2R (régime déficitaire sur le maintien de salaire en cas de longue maladie).
- Fixation du calendrier/planning des réunions paritaires 2014.

Mercredi 5 février 2014
Branche de la Production & Transformation des Papiers, Cartons et Celluloses :

Réunion préparatoire NAO 2014 ouverte à tous les D.S. FO de cette branche, sur la journée à la Fédération.

Jedi 6 février 2014
Branche de la Production & Transformation des Papiers, Cartons et Celluloses :

Réunion paritaire sur la journée à l'UNIDIS : NAO de branche 2014.

Lundi 24 mars 2014
Branche de la Production & Transformation des Papiers, Cartons et Celluloses :

- Si le lendemain c'est une réunion paritaire, une réunion préparatoire ouverte à tous les D.S. FO de cette branche, sera organisée sur la journée à la Fédération.
- Si le lendemain c'est un groupe de travail paritaire, une réunion préparatoire seulement ouverte à 2 participants sera organisée sur l'après-midi à la Fédération.

Mardi 25 mars 2014
Branche de la Production & Transformation des Papiers, Cartons et Celluloses :

Réunion paritaire ou groupe de travail paritaire sur la journée à l'UNIDIS : thème à définir plus tard.

Lundi 28 avril 2014

Branche de la Production & Transformation des Papiers, Cartons et Celluloses :

- Si le lendemain c'est une réunion paritaire, une réunion préparatoire ouverte à tous les D.S. FO de cette branche, sera organisée sur la journée à la Fédération.
- Si le lendemain c'est un groupe de travail paritaire, une réunion préparatoire seulement ouverte à 2 participants sera organisée sur l'après-midi à la Fédération.

Mardi 29 avril 2014

Branche de la Production & Transformation des Papiers, Cartons et Celluloses :

Réunion paritaire ou groupe de travail paritaire sur la journée à l'UNIDIS : thème à définir plus tard.

Lundi 23 juin 2014

Branche de la Production & Transformation des Papiers, Cartons et Celluloses :

- Si le lendemain c'est une réunion paritaire, une réunion préparatoire ouverte à tous les D.S. FO de cette branche, sera organisée sur la journée à la Fédération.
- Si le lendemain c'est un groupe de travail paritaire, une réunion préparatoire seulement ouverte à 3 participants sera organisée sur l'après-midi à la Fédération.

Mardi 24 juin 2014

Branche de la Production & Transformation des Papiers, Cartons et Celluloses :

Réunion paritaire ou groupe de travail paritaire sur la journée à l'UNIDIS : thème à définir plus tard.

Ouverte à 5 ou à 3 délégués à définir plus tard.

Mardi 9 septembre 2014

Branche de la Production & Transformation des Papiers, Cartons et Celluloses :

- Si le lendemain c'est une réunion paritaire, une réunion préparatoire ouverte à tous les D.S. FO de cette branche, sera organisée sur la journée à la Fédération.
- Si le lendemain c'est un groupe de travail paritaire, une réunion préparatoire seulement ouverte à 3 participants sera organisée sur l'après-midi à la Fédération.

Mercredi 10 septembre 2014

Branche de la Production & Transformation des Papiers, Cartons et Celluloses :

Réunion paritaire ou groupe de travail paritaire sur la journée à l'UNIDIS : thème à définir plus tard.

Ouverte à 5 ou à 3 délégués à définir plus tard.

Mardi 4 novembre 2014

Branche de la Production & Transformation des Papiers, Cartons et Celluloses :

- Si le lendemain c'est une réunion paritaire, une réunion préparatoire ouverte à tous les D.S. FO de cette branche, sera organisée sur la journée à la Fédération.
- Si le lendemain c'est un groupe de travail paritaire, une réunion préparatoire seulement ouverte à 3 participants sera organisée sur l'après-midi à la Fédération.

Mercredi 5 novembre 2014

Branche de la Production & Transformation des Papiers, Cartons et Celluloses :

Réunion paritaire ou groupe de travail paritaire sur la journée à l'UNIDIS : thème à définir plus tard.

Mardi 2 décembre 2014

Branche de la Production & Transformation des Papiers, Cartons et Celluloses :

- Si le lendemain c'est une réunion paritaire, une réunion préparatoire ouverte à tous les D.S. FO de cette branche, sera organisée sur la journée à la Fédération.
- Si le lendemain c'est un groupe de travail paritaire, une réunion préparatoire seulement ouverte à 3 participants sera organisée sur l'après-midi à la Fédération.

Mercredi 3 décembre 2014

Branche de la Production & Transformation des Papiers, Cartons et Celluloses :

Réunion paritaire ou groupe de travail paritaire sur la journée à l'UNIDIS : thème à définir plus tard.



COTISATIONS 2014

TAUX DU TIMBRE ET DE LA CARTE 2014

Cher(e)s camarades,

Le Bureau Fédéral réuni le 12 novembre 2013 a adopté le prix du timbre et de la carte pour l'année 2014.

1/ Taux de la carte fédérale 2014 : 9,80 €

2/ Prix du timbre mensuel 2014 : 5,25 €

RAPPEL :

Les cotisations perçues auprès des adhérents et leur remontée au niveau des Unions Départementales, Fédérations et Confédération constituent un des éléments clefs de l'indépendance et de la liberté de comportement.

Comme le précise la « résolution interne » votée au Comité Confédéral National de Metz :

Notre organisation dans son ensemble, ne peut fonctionner correctement qu'avec la participation de tous au règlement des cotisations et au suivi effectif du retour du matériel non placé.

Sur ce dernier point, nous constatons encore de nombreux dysfonctionnements et trop de structures nous font part de leurs difficultés à récupérer les cartes et timbres non placés.

Nous vous demandons de ne pas surévaluer la commande de matériel, les réapprovisionnements pouvant se faire en cours d'année. Nous vous rappelons que tout matériel commandé et non rendu est dû.

Les statuts de la Confédération et de notre Fédération doivent scrupuleusement être respectés. Concernant les cotisations, nous

insistons particulièrement sur l'article 19 de la Confédération qui prévoit :

La carte confédérale et le timbre mensuel sont obligatoires et doivent être délivrés par tous les Syndicats confédérés à leurs adhérents.

La cotisation mensuelle de chaque adhérent dans son syndicat devra être au moins équivalente au salaire d'une heure de travail de la catégorie de l'intéressé. Elle ne saurait en aucun cas être inférieure au SMIC. La carte confédérale et la vignette UCR annuelle sont obligatoires pour les retraités.

Cette disposition permet d'adapter la cotisation en fonction de la catégorie de l'adhérent, donc à son salaire. Ainsi la solidarité peut jouer entre les cadres et les non-cadres, les salariés à temps plein et ceux à temps partiel, etc.

PUBLICATION DES COMPTES :

Nous vous rappelons que tous les syndicats sont aujourd'hui dans l'obligation de procéder à la publication de leurs comptes, et ce à compter de l'exercice 2012. Pour plus de détail, veuillez vous reporter aux différents guides publiés par la Confédération ou certaines Fédérations. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à nous appeler avant toute publication.

Recevez, Cher(e)s camarades, l'assurance de nos amitiés syndicalistes les meilleures.



Raymond PONTVIANE
Trésorier Général



Frank SERRA
Secrétaire Général

SECTEUR FÉDÈNE

ANALYSE ET RÉSULTATS DES ÉLECTIONS ENTRE 2010 ET 2013 CHEZ COFELY SERVICES GDF SUEZ

Les élections sont enfin terminées et nous pouvons tirer un bilan sur les résultats.

La première analyse est que nous avons progressé tant au niveau national que dans la majorité des régions avec des fortunes diverses. Le tout grâce au travail quotidien de tous les camarades.

Dans une analyse plus fine, on peut voir que nous perdons des voix et donc du pourcentage, notamment dans 2 régions.

La première, c'est le siège social. Cela s'explique par le fait que nous avons eu plusieurs départs à la retraite ainsi que plusieurs mutations dans d'autres régions, voire d'autres entités du groupe. Le tout au dernier moment. Il a donc été difficile de constituer une liste complète (deux candidats).

La deuxième, c'est Ile-de-France tertiaire où là nous avons plutôt une liste plus complète qu'en 2010 et nous avons bon espoir de passer les 10 %. C'est l'effet inverse qui s'est produit car nous sommes en léger recul. Sûrement dû au bon résultat de la CGT dans cette entité.

Nous devons donc être attentifs pour le futur dans ces 2 entités.

Dans les 5 autres régions nous progressons (voir tableau) avec un bond de près de 10 % en nord-est grâce au très bon travail de René Maillard, aujourd'hui parti à la retraite, et à l'intégration de la filiale SAMEE.

En conclusion, nous pouvons être satisfaits des résultats obtenus pour ces élections professionnelles. Ce qui veut dire que le travail effectué dans les différentes instances où nous siégeons, sur le terrain et auprès des salariés a porté ses fruits.

Nous devons continuer dans cette voix de manière à pouvoir encore progresser d'ici les élections 2016.

Merci à tous et bon courage pour ce mandat.



Yvan PAYAN
Délégué syndical central

TABLEAU COMPARATIF DE LA REPRÉSENTATIVITÉ COFELY SERVICES GDF SUEZ 2010-2013

Entité COFELY	2010	2013	Progression
Votants	39	18	
Siège social	17,97	7,03	- 10,94 %
Votants	149	124	
Ile-de-France énergie service	19,08	23,39	+ 4,31 %
Votants	68	49	
Ile-de-France tertiaire	9,51	7,73	- 1,78 %
Votants	117	122	
Sud-ouest	13,51	16,18	+ 2,67 %
Votants	38	37	
Centre-ouest	4,88	5,25	+ 0,37 %
Votants	109	187	
Nord-est	16,59	26,38	+ 9,79 %
Votants	291	325	
Sud-est	31,94	35,48	+ 3,54 %
TOTAL VOTANTS	811	862	+ 51 %
Représentativité nationale	16,46	18,30	+ 1,84 %

ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE, C'EST DÉFENDRE SES DROITS

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

* Entreprise :

* Code NAF : * N° SIRET :

* Convention Collective appliquée dans l'entreprise :

(* Voir fiche de paie)

Déclare adhérer à la **Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**

Date :

Signature,

À remettre à un délégué FORCE OUVRIÈRE, ou à retourner à :

Fédération Générale F.O. Construction
170, avenue Parmentier CS 20006 – 75479 PARIS Cedex 10
Email : fgfoconstruction@orange.fr
Site Internet : www.fgfoconstruction.com

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE FO

170, avenue Parmentier – CS 20006 – 75479 PARIS CEDEX 10

Directeur de la publication :
Frank SERRA

Conception, réalisation :
Compédit Beauregard – 61600 La Ferté-Macé – www.compedit-beauregard.fr

N° d'inscription commission paritaire des papiers de presse :
0618 S 07925

Site Internet :
www.fgfoconstruction.com



UNE AFFAIRE DE TROP

Décidément, s'occuper de son prochain devient de nos jours difficiles. Qu'il me soit permis de revenir sur le cas du président de l'association des collectionneurs de sucre en poudre qui continue à alimenter les propos de bistrot si je puis m'exprimer ainsi. Vous vous souvenez sans doute de l'article que je lui avais consacré sur l'affaire Limonada, affaire qui on l'a vu, était tout à son honneur, eh bien cela recommence !

Voici un nouvel avatar sur le tapis et les cancons se déchainent sur notre pauvre président Irlande, qui n'en peut mais.

De quoi l'accuse-t-on au juste ? Je préfère ne pas le dire tellement c'est bas. Je me bornerai à prendre sa défense : Cet homme travaille énormément et, comme dit ma grand-mère on dirait « qu'au plus y travaille, au moins y gagne » et c'est vrai que l'on pourrait le penser si l'on était dans l'ignorance de ce qu'il fait pour son prochain. (Oui, la phrase est un peu longue, mais je suis très influencé par Proust).

Sa femme lui en fait constamment le reproche. Elle trouve qu'il gaspille l'argent du ménage en aidant des soit-disant pauvres qui, en réalité, ne sont que des traînes-patins, des fainéants, des loquedus et j'en passe. Il est souvent obligé de se cacher d'elle pour distribuer à l'un quelques monnaies, à l'autre quelques hardes. Pour accomplir ses bonnes œuvres, il doit se cacher, sortir par la fenêtre de la cuisine, ramper a cacabeson sous celle de la salle-à-manger pour échapper à la vindicte de sa bourgeoise, il se déguise en père Noël, en Dark Vador, se coiffe d'un casque de motard...

En fait, il travaille de concert avec la comtesse Ludivine de Reblochon, la présidente de l'association des orphelins de la marine Suisse. Cette



»»» TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE

Évolution du coût de la vie indice INSEE

(indice 100 en 1998)

Valeur décembre 2011	125,09
% sur 1 mois	0,40
% sur 1 an	2,50

SMIC au 1^{er} juillet 2013

Horaire (brut)	9,43 €
Mensuel brut (35 h)	1 430,25 €

Plafond Sécurité Sociale mensuel

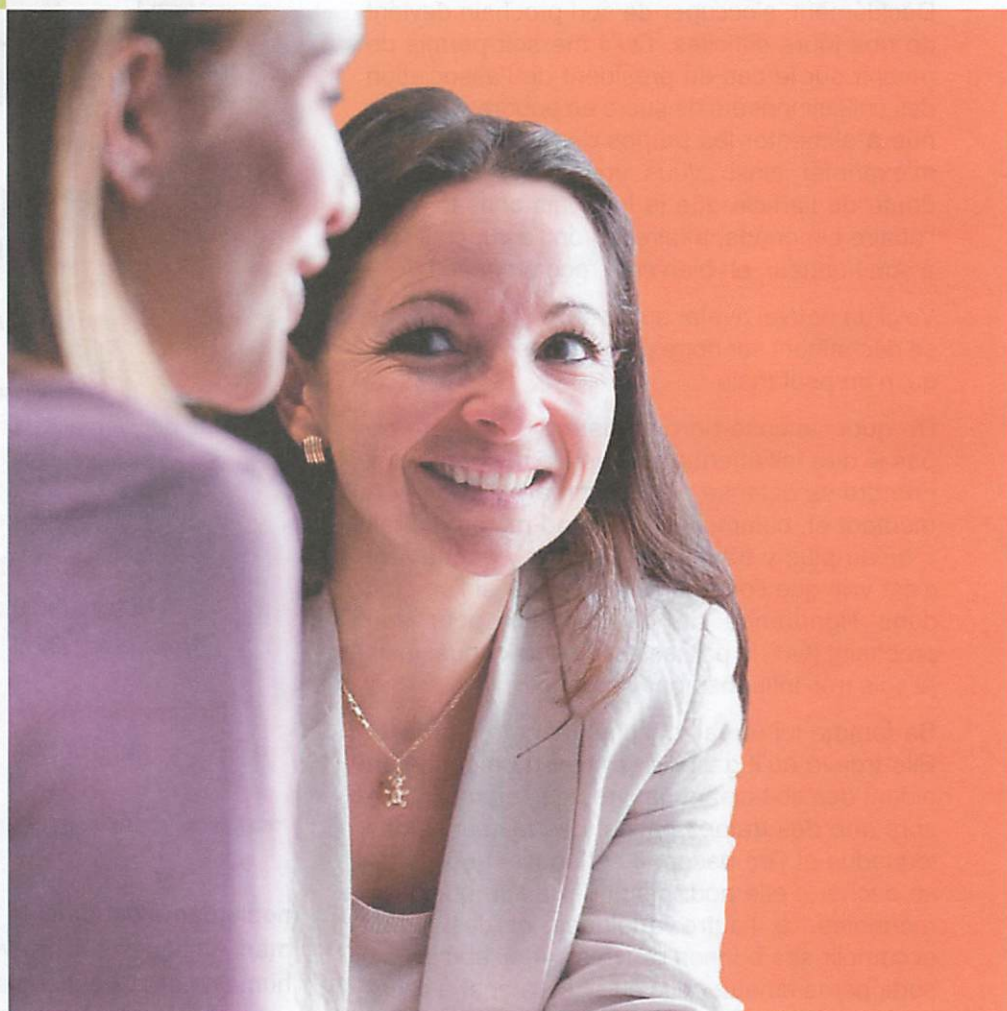
Au 01/01/13	3 086 €
-------------	---------

noble dame est dans le même cas que lui, son mari critique son dévouement à la cause humaine et elle est également obligée d'user de subterfuge. N'en déplaise à une presse toujours prête à médire, ils se rencontrent en secret pour préparer leurs bonnes actions et non pas pour se livrer à des séances de body building comme on cherche à l'insinuer. En effet leurs corps musclés en est la meilleure preuve. Ah ! La rumeur ! La rumeur ! Arriverons-nous un jour à la museler ?



Gérard MANSOIF
Chevalier dans l'Ordre du Blanquassé

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST DE LA MÊME FAMILLE



PRO BTP, groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif, est né de la famille du BTP pour mieux la protéger.

RETRAITE

PRÉVOYANCE

SANTÉ

ÉPARGNE



ASSURANCES

ACTION SOCIALE

VACANCES

www.probtp.com

PRO BTP
GROUPE